

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 16</p> <p>Quorum atteint</p> <p><u>date de convocation :</u> 19/12/2024</p> <p><u>date d'affichage :</u> 19/12/2024</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 19 du mois de Décembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : Mme BESSON Isabelle, M. CHARVAT Patrick, Mme SAUREL Nelly, Mme JANTON Joëlle, Mme MATHIEU-POUGET Régine, Mme DUC Gwendoline, M BRET Vincent, M DUC Bernard, M RODRIGUEZ Richard, M ROLIN Jérôme, Mme RONGY Marie-Madeleine,</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme BARRIER Marie-Agnès (a donné pouvoir à Mme BESSON Isabelle), M CLET Benjamin (a donné pouvoir à M CHARVAT Patrick), M PAQUIEN Lionel (a donné pouvoir à M VASSY Jean-Louis), M GAUDENECHÉ Patrice (a donné pouvoir à M ROLIN Jérôme), Mme MARION Isabelle, M MARY Claude,</p> <p><u>Absents</u> : CARRERE Alexandra <u>Secrétaire de séance</u> : BESSON Isabelle</p>

DÉLIB. N° 74-2024_ OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDED POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA VMC DANS UN LOGEMENT COMMUNAL

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Énergie,

Par délibération du 02/03/2022, la commune de Valherbasse adhère à cette compétence, à travers sa formule « Énergie Plus », lui donnant notamment accès :

à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné, à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune de Valherbasse projette des travaux sur un logement de la commune de Montrigaud pour le remplacement de la VMC, au 10A Chemin des Jeux de boules, consistant notamment au:

- remplacement de la VMC

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 1 488,68 € HT soit 1 786,42 € TTC.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

d'autoriser le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie.

de céder à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

DONNE TOUT POUVOIR à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 026-200083731-20241219-DELIB074_2024-DE



Résultat du vote	
Pour	16
Abstention	0
Contre	0

Pour extrait certifié conforme
A Valherbasse le 19/12/2024

Le Maire Jean-Louis VASSY

